

# LA FEUILLE DE CHENE

**Bulletin municipal - Janvier 2022 - N°1**

**Directeur de publication :** Thierry SERIN

**Comité de rédaction :** Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

**Conception/Impression/Crédits photos :** Mairie

**Tirage :** 350 exemplaires - **Gratuit**



## Horaires d'ouverture de la Mairie

lundi, mardi, jeudi  
de 13h30 à 17h30

mercredi  
de 9h00 à 12h30

vendredi  
de 13h30 à 19h00

### Téléphone

09 72 90 60 98  
05 65 29 60 98

### Mail

la.rouquette@orange.fr

### Site Internet

www.larouquette.org



## Edito

Nous tournons la page de 2021 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien et de faire régner un voile d'inquiétude dans le monde entier. J'aurai tout d'abord une pensée pour tous les Rouquettoises et Rouquettois qui nous ont quitté durant cette année et souhaite assurer leurs familles de mon soutien.

Toute cette année, nous avons dû nous appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de nous retrouver quand nous le pouvions notamment lors de la fête début juillet. Les associations ont essayé de rester actives mais elles ont eu de grandes difficultés à organiser des animations dans ce contexte sanitaire. Nous continuerons à les soutenir dans ces moments difficiles car elles sont au cœur de notre vie communale.

Malgré les contraintes, le Conseil Municipal a avancé sur les travaux prévus. L'opération Cœur de Village du Bourg de La Rouquette est terminée. L'amélioration de la sécurité dans la traverse du village de La Bastide-Capdenac est en bonne voie. Il reste le paillage des espaces verts, la signalétique définitive... Après quelques mois de fonctionnement, nous tirerons le bilan de cet aménagement, déjà apprécié, et pourrons en concertation avec les habitants et les riverains, envisager de petites améliorations si elles sont opportunes.

D'autres projets, tels l'aménagement de la traverse du village de Trigodinas, la création de logements dans l'ancienne école du Bourg de La Rouquette, progressent dans leur étude et trouveront un début de réalisation en 2022.

Malgré une tendance très légèrement à la baisse de notre démographie (-0,50%), La Rouquette est un village dynamique qui possède de nombreux atouts. Son immobilier a été particulièrement prisé et cela s'est traduit par la vente de logements vacants en vue de leur réhabilitation et par une hausse des demandes de permis de construire. Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir en adressant tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent, à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village et en souhaitant une belle année 2022 à toutes et à tous !

## Dates à retenir

**APE - Trail La Rouquettoise : dimanche 6 février 2022**

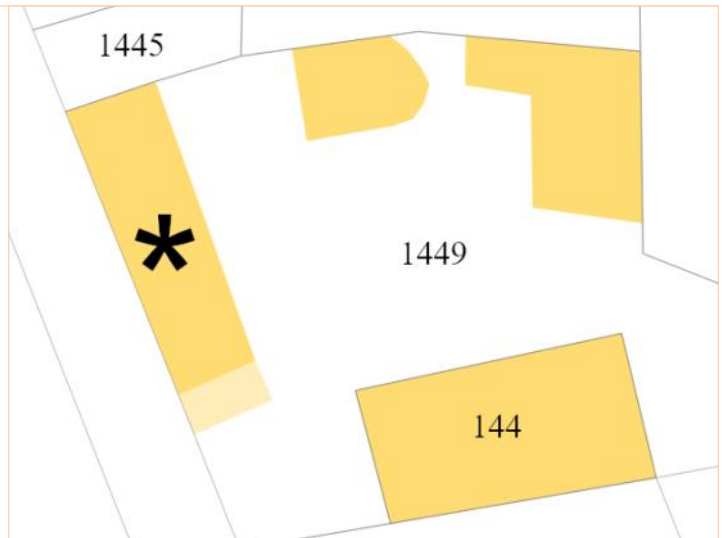
**Élection présidentielle : dimanches 10 et 24 avril 2022**

## Urbanisme : préparation du PLUi

Le nouveau PLU intercommunal va restreindre fortement les terrains disponibles pour la construction en conformité avec la loi notamment adoptée pour limiter l'artificialisation des sols. Pour rappel, la commune de La Rouquette n'aura plus qu'une surface de 2,3 ha à urbaniser pour les 10 prochaines années alors que ce sont plus de 10 ha qui ont été utilisés pour les constructions sur notre commune depuis 2010.

L'effort doit être porté sur la lutte contre les logements vacants. Dans le diagnostic, nous avons identifié une cinquantaine de ces logements sur la commune. L'arrivée de nouveaux habitants passera en grande partie par la mobilisation de ce potentiel immobilier et sa réhabilitation.

Cela concerne également le bâti patrimonial hérité de l'activité agricole. Le PLUi permet le changement de destination du bâti traditionnel présentant un intérêt patrimonial (passage par exemple d'une destination de grange à une destination d'habitation). Les bâtiments concernés devront absolument bénéficier de l'accès aux réseaux et ne pas remettre en cause l'activité agricole. Pour que ce changement de destination soit possible, il faut identifier, sur le nouveau plan d'urbanisme, les bâtiments éventuellement éligibles.



C'est pourquoi, **nous vous demandons de vous manifester rapidement auprès de la Mairie de La Rouquette, afin de nous informer si vous souhaitez qu'un des bâtiments dont vous êtes propriétaire puisse bénéficier d'une possibilité de changement de destination.** Celle-ci ne sera pas obligatoire. Par contre si le bâtiment n'est pas identifié sur le PLUi, le changement ne sera plus possible. En fonction de vos souhaits, nous étudierons ensemble l'opportunité de classer vos bâtiments.

## Influenza aviaire hautement pathogène

Au regard de la forte dynamique de circulation dans la faune sauvage du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène depuis la fin du mois d'août en Europe, le ministre de l'agriculture a relevé, par arrêté du 4 novembre 2021, le niveau de risque vis-à-vis de cette maladie dans la faune sauvage pour le porter à « **élevé** » sur tout le territoire national.

C'est pourquoi, d'une manière générale, l'ensemble de la population doit éviter de fréquenter les zones où stationnent des oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la pos-

sible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.

Pour les basses-cours (des particuliers ou des exploitants agricoles), il est demandé d'enfermer les volailles dans des bâtiments ou à défaut de restreindre la taille des parcours et de les protéger par des filets de telle sorte à limiter les risques de contact avec la faune sauvage.

Une surveillance de l'état de santé des animaux est également à assurer quotidiennement pour détecter le plus précocement possible l'apparition de comportements anormaux et

pour les signaler à un vétérinaire. La déclaration de tous ces détenteurs auprès de la mairie revêt également un intérêt tout particulier en cette période. A cet effet, vous devez donc remplir le formulaire CERFA n°15472\*02.

Pour toute question, vous pouvez vous rapprocher de votre vétérinaire.



## ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE des écoles de La Rouquette n'a pas pu organiser de manifestation publique depuis 2 ans en raison de la situation sanitaire. En effet, le quine, le traditionnel repas de printemps, le marché gourmand ou la Rand'Assou, sont des rendez-vous habituels qui manquent à tous.

Toutefois, la 6<sup>ème</sup> édition de la Rouquettoise, qui est le nom de notre course à pied, aura bien lieu cette année. Elle se déroulera le dimanche 6 février. Elle est adaptée à tous, marcheurs ou coureurs. Nous espérons donc vous y voir nombreux.

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez aussi la possibilité de nous soutenir en ache-



tant le livre "Les recettes des petits chefs de l'école de La Rouquette". Ce livre a été réalisé par les enfants de l'école

avec l'aide de Pierrick le cuisinier. Il est au prix de 10€. Vous pouvez vous le procurer à l'école, à la mairie ou vous pouvez contacter l'APE par mail : [ape.larouquette@gmail.com](mailto:ape.larouquette@gmail.com) ou par téléphone auprès de Linda Sahuc 06 27 64 47 77. Nous en vendrons aussi le jour de la Rouquettoise.



## TRAVAUX

### Principaux travaux réalisés par l'équipe technique d'octobre à décembre

L'aire des Trois Routes et sa zone humide ont été passées au gyrobroyeur. Nous rappelons que nous laissons au maximum cette zone dans son état naturel pour permettre le cycle complet de la faune et de la flore.

Les mois d'hiver sont également mis à profit pour permettre le débroussaillage manuel des chemins et sentiers qui ne peuvent être traités mécaniquement. Ainsi, nos agents sont intervenus sur les chemins reliant Tilhols à la Croix de Ventès et au Mas de la Borie, du GR 36 aux Blanqueries, à Léonard.

Quelques portions de fossés ont été curées au Mas de la Bo-

rie et à Saint-Gauzy. Des créations ou entretien de coupes d'eau ont été effectués en divers points sur la commune.

Des travaux de mise aux normes d'accessibilité ont été effectués à la Mairie et à la salle des fêtes.

Des portillons métalliques ont été fabriqués et posés au terrain multisports de l'aire des Trois Routes ainsi que pour le jardin du logement communal de La Bastide-Capdenac.

Enfin, suite aux travaux de création d'écluses et de modification de croisement à La Bastide-Capdenac, nos agents ont effectué des plantations d'arbustes à feuillage persistant dans les terre-pleins de ces aménagements.

## SOCIÉTÉ

### RECENSEMENT

Au 1er janvier 2022, la population municipale est de 775 habitants.

### ÉTAT CIVIL

Nous avons célébré quatre mariages. Malheureusement, nous avons eu à déplorer sept décès au cours de cette année. Enfin, nous avons eu la joie d'accueillir trois nouveaux petits Rouquettois.

### URBANISME

19 permis de construire, 24 déclaration préalable + 39 CU

Type de dossiers	Nombre de dossiers déposés					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Certificat d'urbanisme	22	26	19	28	35	39
Déclaration préalable	16	18	9	6	18	24
Permis de construire habitation	3	4	8	4	13	17
Permis de construire autre	4	6	3	2	2	2
Nombre total de dossiers	45	54	39	40	68	82

**Chères Rouquettoises,  
Chers Rouquettois,**

En raison de la recrudescence actuelle de l'épidémie de COVID-19 et des recommandations gouvernementales qui obligent à limiter les rassemblements, j'ai pris la décision de ne pas maintenir la traditionnelle cérémonie des vœux.

Dans ce contexte sanitaire dégradé, il m'a semblé plus sage et raisonnable de ne pas maintenir

les vœux à la population. Je regrette sincèrement cette annulation qui ne nous permettra pas, cette année encore, de nous retrouver, mais elle est nécessaire : le rôle d'un Maire est aussi de veiller à la sécurité des habitants de sa commune.

Malgré les circonstances que nous connaissons, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une belle et joyeuse année !



### Nos correspondants locaux

Ils recueillent les informations communales mais vous pouvez prendre contact directement avec eux :

- Laurent BARTHE « Le Villefranchois » Tél. : 06 40 37 88 42
- Dominique DESSART « La Dépêche du Midi » Tél. : 06 84 42 55 06



MAIRIE - 106 PLACE DU BOURG - 12200 LA ROUQUETTE  
Tél. : 09 72 90 60 98 / Tél. : 05 65 29 60 98  
Mail : la.rouquette@orange.fr